

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2008**

Étaient présents : Mesdames BEAUPUY, JAMIN , LACORRE et SAUVESTRE, Messieurs BETHOULE , BONNET, CANNETON, CHASSAIN, FAUCHER, GERVILLE-REACHE, JUGE, PASSERIEUX, ROUFFET .

Absents excusés : Mesdames MAZEAU et THEVENY, Messieurs AGOT, BARRIERE, DELIAT et VOISIN.

Secrétaire de séance : Philippe CHASSAIN

### **TRAVAUX**

#### **Travaux de voirie rue Lafontaine : approbation du dossier de consultation des entreprises et autorisation de lancer la consultation**

Le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour ces travaux de réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Lafontaine, dont l'estimatif s'établit à 47 650€ HT. Compte tenu de ce montant, une consultation selon la procédure adaptée va être lancée, avec publicité dans un quotidien régional habilité à recevoir des annonces légales.

Ils feront suite aux travaux d'assainissement de la rue, qui débuteront au mois de septembre et seront réalisés par l'entreprise PRADEAU TP (ISLE).

#### **Travaux d'extension de l'école maternelle : avenant n°2 au lot N°2 (Démolition Gros-œuvre)**

En cours de chantier, il est apparu nécessaire de supprimer une partie du mur en pierre en raison de son état (fragilité, faux-aplomb, cintre), et de le remplacer par une maçonnerie neuve.

En conséquence, l'entreprise EBIC titulaire du lot N°2 (gros-œuvre), a chiffré la plus-value correspondante, à la somme de 12 908,45 € HT, soit 15 438,51 € TTC, portant ainsi le montant du marché à 159 018,45 € HT, soit 190 186,07 € TTC.

L'augmentation par rapport au marché initial étant supérieure à 5 %, l'avis de la commission d'appel d'offres a été requis; celle-ci s'est prononcée favorablement.

Le conseil municipal a approuvé l'avenant précité et autorisé le Maire à le signer.

#### **TRAVAUX DE L'ANTENNE MSD : convention d'occupation des locaux à signer avec le Conseil Général de la Haute-Vienne**

Les travaux de réhabilitation de la grange issue du legs MARKOFF, située 28 avenue Charles de Gaulle, seront réceptionnés mi-juillet. Les services du conseil général vont prendre possession des locaux du premier étage où se tiendront les permanences des travailleurs sociaux ainsi que les consultations de protection maternelle et infantile, en lieu et place des permanences assurées actuellement au centre Agora.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'occupation des lieux laquelle fixe à 4 050€ par an le montant de la redevance qui sera versée par le conseil général à la commune, et prévoit les différentes modalités d'occupation des locaux (remboursement à la commune des frais d'eau, électricité, chauffage au gaz, entretien assuré par une personne directement recrutée par le conseil général, notamment).

#### **Travaux de réhabilitation et de réaménagement de la salle Georges Méliès : lancement de la procédure pour la désignation d'un maître d'œuvre**

Après deux réunions des commissions communales ad'hoc, les grandes lignes de l'étude technique en vue de la réhabilitation de l'intérieur de la salle Georges Méliès sont fixées : réfection du

parquet, aménagement de sanitaires et d'un espace de rangement dans les actuels garages situés à l'arrière du bâtiment, intégration d'équipements de scénographie, réfection totale du système de chauffage, agrandissement de la cuisine actuelle, notamment de l'espace vaisselle, sur l'arrière du bâtiment, ce qui permettra d'étendre aussi le coin préparation en supprimant la cloison actuelle.

Le maire est autorisé à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux, selon la procédure adaptée, avec publication d'un avis dans la presse.

Le montant prévisionnel des travaux et équipements de scénographie compris s'établit à 570 300 € HT.

## **FINANCES :**

### **Demande de subvention auprès de la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports (DRDJS)**

Le conseil municipal approuve le dossier de mise en place d'un parcours permanent d'orientation dans le parc, qui pourra être étendu à l'étang de la Lande et au bourg, et autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports, à hauteur de 50% d'une dépense prévisionnelle estimée à quelque 10 000€.

Un tel parcours nécessite notamment, la pose de balises en bois et de panneaux d'information. La cartographie préalable sera réalisée bénévolement, moyennant le remboursement de ses frais de déplacement entre LIMOGES et NEXON, par M. BOYER, animateur du club sportif et artistique de la garnison de LIMOGES, qui s'occupe de courses d'orientation.

Une subvention sera également sollicitée auprès du Conseil Général de la Haute-Vienne.

### **Autorisation de signer une convention d'occupation de locaux avec le Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères de SAINT-YRIEIX – NEXON (SICTOM)**

Le siège du SICTOM va être transféré de SAINT-YRIEIX à NEXON sur la proposition de la commune de SAINT-YRIEIX qui souhaite disposer du local occupé actuellement par le SICTOM à la mairie de ST. YRIEIX.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'occupation, par le SICTOM, d'un bureau à la mairie de NEXON, moyennant une redevance forfaitaire d'occupation de 150€ par mois.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008, date à laquelle la responsable administrative du SICTOM intégrera le local dévolu au sein de la mairie de NEXON.

## **ADMINISTRATION GENERALE :**

### **Pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal**

Par courrier en date du 30 mai 2008, la Préfecture a adressé une observation à la commune sur la délibération accordant des délégations au Maire, au sujet de l'alinéa 15 qui n'est pas conforme à la réglementation, dans la mesure où il ne reprend pas l'intégralité des attributions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa portant sur les droits de préemption).

Le conseil prend acte et modifie sa délibération initiale s'agissant du droit de préemption délégué au maire.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

**- Associations des commerçants et artisans :** à l'issue de la première réunion initiée par la mairie et qui a regroupé une quarantaine de commerçants, artisans et représentants de services (banques, assurances, notamment), une seconde réunion s'est déroulée avec le groupe d'une vingtaine de personnes volontaires pour participer à l'élaboration du projet de statuts à présenter à une future assemblée générale constitutive qui se tiendra à la rentrée.

La période estivale va être mise à profit pour finaliser le projet et relancer ainsi l'association des commerçants et artisans, en veille actuellement.

**Semaine scolaire à la prochaine rentrée :** les conseils d'école se sont réunis et ont adopté la semaine de 4 jours, suite à la décision du ministre de l'Education Nationale de fixer à 24 heures d'enseignement la durée de la semaine scolaire, contre 26 actuellement. Les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage peuvent bénéficier, en outre, de 2 heures d'aide personnalisée dont les modalités d'organisation sont arrêtées par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.  
Les modalités de mise en place de ce soutien seront définies par les enseignants à la rentrée.

**Référents de secteurs :** la carte de la commune sectorisée mentionnant les référents de secteur, va être publiée ainsi que convenu, dans le bulletin municipal du 2<sup>me</sup> trimestre à paraître en juillet.

**Redevance d'occupation du domaine public par Gaz Réseau Distribution France :** Un chèque d'un montant de 1 374,53€ représentant le montant de la redevance 2007 a été remis par le responsable de secteur. A cette occasion, le maire a demandé une extension du réseau sur la route départementale 11 (route de LA MEYZE).  
La demande va être transmise. Dossier à suivre...

**COMPTE-RENDU PAR Claude BEAUPUY et Fabrice GERVILLE-REACHE,** de leur participation respective à l'assemblée générale du Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin (FACLIM), et au comité syndical ainsi qu'à plusieurs commissions thématiques du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de LIMOGES (SIEPAL).

Le Maire,  
Liliane JAMIN